

NOS CONSEILS PRATIQUES POUR BIEN REMPLIR LE CONSTAT :

- (1) N'oubliez pas de mentionner la date ;
- (2) Précisez le lieu de l'accident ;
- (3) S'il y a des blessés, complétez au verso ;
Si la case «oui» n'est pas cochée, et si ultérieurement vous faites état de lésions, il sera très difficile de prouver qu'elles résultent de l'accident ;
- (4) Précisez s'il y a plus de deux véhicules impliqués dans le sinistre ;
- (5) indiquez le(s) nom(s) et adresse(s) des témoins ;
et éventuellement, les liens avec le conducteur ;
- (6).(7).(8).(9) Les éléments recueillis sont indispensables pour une prise en charge Immédiate ;
- (10) La précision "du point de choc" facilite la détermination du degré de responsabilité (vous pouvez l'indiquer à l'aide d'une croix ou d'une flèche) ;
- (11) Mentionnez même les dégâts légers. Pour éviter des oublis, inscrivez : sous réserve des dégâts non apparents.
- (12) Les cases cochées permettent aux assurances de déterminer la responsabilité de chacun. Faites le total des croix et reportez-le dans la dernière case en bas.
- (13) La description schématique de l'accident «Croquis de l'accident», doit mentionner certaines données comme :
 - Les témoins éventuels et leurs coordonnées ;
 - Des dégâts matériels ;
 - Un dessin reproduisant l'accident ;
- (14) C'est ici que vous mentionnez ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs : désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre ;
- (15) Après relecture du constat, vous devez le signer avec l'autre conducteur.

**COMPAGNIE
MÉDITERRANÉENNE
D'ASSURANCES
ET DE RÉASSURANCES**
Téléphone : 71 340 899
Télécopie : 71 344 778
Courriel : dg@comar.tn
www.comar.tn

Bien Remboursés avec nos Avantages Exclusifs



**ASSURANCE
AUTOMOBILE**





L'avance sur réparation : Savez-vous que, selon le système standard de règlement, vous n'êtes indemnisés qu'après réparation et présentation des factures à l'expert ?

Une première ! La COMAR vous fait bénéficier d'une avance pouvant atteindre 50% du montant de l'indemnité due pour vous permettre d'entamer la réparation de votre véhicule.

Cette avance vous est accordée immédiatement après la survenance de l'accident, sur présentation d'un devis de réparation et un rapport estimatif de l'expert.

Elle concerne exclusivement les garanties "dommages" :

- La garantie Tierce dite «Tous Risques» ;
- l'incendie ;
- La détérioration suite à un vol ou une tentative de vol.



L'avance sur recours : Le recours auprès de l'assureur de la personne responsable de l'accident prend des délais souvent très longs pour aboutir et ce, même dans le cadre de la convention entre les compagnies.

La COMAR vous offre la solution avec l'Avance Sur Recours. Vous pouvez bénéficier de cette avance en présentant un constat amiable bien rempli et en remettant les factures de réparation dans les plus brefs délais à l'expert pour l'établissement du rapport d'expertise.

Le service de garagistes conventionnés :

Un réseau de professionnels à votre disposition dans différentes régions de notre pays pour la réparation de votre véhicule sans avance de frais. Une main d'œuvre qualifiée et des tarifs négociés sont garantis !



UNE INDEMNISATION RAPIDE PASSE PAR UN CONSTAT AMIABLE BIEN VISIBLE

Constat amiable d'accident automobile

Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité : mais un relevé des circonstances et des faits, servant à l'accroissement du règlement. À signer obligatoirement par les DEUX conducteurs.

1. Date de l'accident	2. Lieu	3. Blessés même légers
4. Dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B	5. Témoin(s) nom, adresse et tel (à souligner s'il s'agit d'un passager de A ou B)	

VEHICULE A		12. Circonstances		VEHICULE B	
6. Société d'Assurances		1. Mettre une croix (X) dans		6. Société d'Assurances	
Véhicule assuré par		choix de ces cases utiles		Véhicule assuré par	
Contrat d'Assurance N°		pour préciser le croquis		Contrat d'Assurance N°	
Agence		en stationnement	1	Agence	
Attestation valable		3. prelat un stationnement	3	Attestation valable	
du		4 sortait d'un parking d'un lieu	4	du	
7. Identité du Conducteur		privé, d'un chemin de terre	4	7. Identité du Conducteur	
Nom		5 s'engageait dans un parking, un	5	Nom	
Prénom		lieu privé, un chemin de terre	5	Prénom	
Adresse		6 arrêt de circulation	6	Adresse	
7. Stationnement sans chargement de file		7. Stationnement sans chargement de file	7	7. Stationnement sans chargement de file	
8. heurté à l'arrêt, en reculant dans		8. heurté à l'arrêt, en reculant dans	8	8. heurté à l'arrêt, en reculant dans	
le même sens et sur une même file		le même sens et sur une même file	8	le même sens et sur une même file	
9. reculé dans le même sens et		9. reculé dans le même sens et	9	9. reculé dans le même sens et	
sur une file différente		sur une file différente	9	sur une file différente	
10. chargement de file		10. chargement de file	10	10. chargement de file	
11. doublait		11. doublait	11	11. doublait	
12. virait à droite		12. virait à droite	12	12. virait à droite	
13. virait à gauche		13. virait à gauche	13	13. virait à gauche	
14. reculait		14. reculait	14	14. reculait	
15. empiétait sur le sens de circulation		15. empiétait sur le sens de circulation	15	15. empiétait sur le sens de circulation	
16. inversait le sens de circulation		16. inversait le sens de circulation	16	16. inversait le sens de circulation	
17. n'avait pas observé le signal de priorité		17. n'avait pas observé le signal de priorité	17	17. n'avait pas observé le signal de priorité	

10. Indiquer par une flèche la partie croisée initial

11. Dégât apparents

13. Croquis de l'accident

14. Observations

15. Signature des conducteurs A et B

16. Indiquer par une flèche le point de choc initial

17. Dégât apparents

14. Observations

١٥. (١) : Exigez une photocopie de l'attestation internationale d'assurances (carte verte ou carte orange) si le tiers est assuré à l'étranger.

Tout d'abord assurez-vous d'avoir toujours un formulaire de « Constat Amiable d'Accident Automobile » dans votre voiture. Demandez-le à votre conseiller COMAR.

Le constat doit être rempli attentivement et sans fautes. Un constat illisible provoque des lenteurs dans le règlement. Une fois le constat correctement rempli et signé par les deux parties vous devez l'adresser dans les plus brefs délais, sans dépasser 5 jours ouvrables, à votre assureur (délai de 48h suite à un vol).